

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

UNIVERSITÉ DE DSCHANG
UNIVERSITY OF DSCHANG
Scholae Thesaurus DschangensisIbiCordum

BP 96, Dschang (Cameroun) – Tél./Fax (237) 233 45 13 81

Website : <http://www.univ-dschang.org>

E-mail : udsrektorat@univ-dschang.org



FACULTE D'AGRONOMIE ET DES
SCIENCES AGRICOLES

FACULTY OF AGRONOMY AND
AGRICULTURAL SCIENCES

Décanat

The Deans' Office

BP 222, Dschang (Cameroun)

Tél./Fax (237) 3451566

Email : fasa@univ-dschang.org

SÉMINAIRE THÉMATIQUE :
MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT AU CAMEROUN : QUEL
IMPACT SUR LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE ?

DSCHANG, SALLE DE CONFÉRENCES ET DES SPECTACLES, 05-06 AVRIL 2018

NOTE DE CONTRIBUTION POUR L'AMÉLIORATION
DE LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE AU CAMEROUN

Les 05 et 06 avril 2018, s'est tenu dans la Salle des conférences et des spectacles de l'Université de Dschang un séminaire thématique intitulé : « Mise en œuvre de l'APV au Cameroun : quel impact sur la gouvernance forestière ».

Ce séminaire était organisé dans le cadre de la "semaine forestière" par le Département de Foresterie de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles de l'Université de Dschang (FASA). Y ont pris part des enseignants et étudiants des Départements de Foresterie de la FASA, des Sciences Politiques de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, de Sociologie et de géographie de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, l'administration forestière, les organisations de la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement et les instituts de recherche.

Au cours des sessions plénières qui ont structuré les travaux, les experts ont procédé à la revue de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT Cameroun, à l'examen de son impact, activités qui ont permis de mieux cerner les défis et dégager des actions techniques, politiques et réglementaires pour un renforcement de la gouvernance forestière et de l'APV-FLEGT au Cameroun.

A l'issue des exposés et des échanges francs et cordiaux les uns et les autres ont fait le constat des acquis majeurs dans la gouvernance forestière au Cameroun notamment :

- ✓ La définition consensuelle de la légalité ;
- ✓ Le renforcement des institutions de promotion de la légalité et de la gouvernance forestière ;
- ✓ L'organisation, la structuration des principaux groupes d'acteurs qui participent à la gestion forestière (comités, plateformes, société civile, communautés, secteur privé, secteur public...) ;
- ✓ La révision du cadre juridique de la gestion forestière (arrêtés APV/FLEGT et projets de texte de la réforme forestière) ;
- ✓ Le renforcement des capacités des parties prenantes sur la légalité et la gouvernance forestière ;
- ✓ Le renforcement de la transparence et de la participation.

Toutefois, des insuffisances ont été relevées dans la mise en œuvre, entre autres :

- ❖ L'insuffisance de coordination entre les ministères concernés par la mise en œuvre de l'Accord ;
- ❖ Les lenteurs dans la révision et la réforme de la politique et de la législation forestières ;
- ❖ Le Système de Vérification de la Légalité non fonctionnel ;
- ❖ Le relâchement de l'engagement des Parties (Cameroun, Union Européenne) dans la mise en œuvre
- ❖ La non opérationnalité de certains vérificateurs des grilles de légalité

En conséquence, la délivrance des premières Autorisations FLEGT, élément principal de l'attestation de la légalité des bois, fondée sur un Système de Vérification de la légalité qui devait intervenir en 2014, reste toujours attendue.

Les participants ont recommandé que les Parties à l'Accord prennent des actions concrètes en vue de sa mise en œuvre effective. Les propositions suivantes ont été faites :

➤ L'Union Européenne

- Faire de l'intégration des obligations internationales en matière de droits humains des pays partenaires un point obligatoire de l'ordre du jour des discussions sur les APV (en particulier des discussions portant sur les réformes législatives);
- S'accorder avec l'Etat du Cameroun et toutes les autres parties prenantes au processus, en vue du déploiement effectif du SIGIF2.
- Convenir d'accord partie d'un nouveau chronogramme pour la mise en œuvre de l'Accord intégrant les questions de transparence et des reformes

➤ L'Etat du Cameroun

- Positionner le pilotage politique et stratégique du processus dans les Services du Premier Ministre ;
- Promulguer des textes de réforme forestière (nouvelle politique forestière, nouvelle loi forestière, textes d'application) engagée depuis 2008 ;
- Engager avec ses partenaires la révision des grilles de légalité ;
- S'accorder avec l'Union Européenne et toutes les autres parties prenantes au processus, en vue du déploiement effectif du SIGIF2 ;
- Convenir d'accord partie d'un nouveau chronogramme pour la mise en œuvre de l'Accord intégrant les questions de transparence et des reformes ;
- Exiger l'utilisation du bois légal dans la commande publique.

➤ Le secteur privé

- Sensibiliser les entreprises sur la question de la légalité et d'approvisionnement du marché local en bois légal ;
- S'impliquer et contribuer au développement du SIGIF 2.

➤ La Société civile

- Renforcer le suivi de la mise en œuvre de l'Accord y compris le développement et le déploiement du SIGIF 2 ;
- Renforcer la structuration et l'organisation des petits opérateurs forestiers (forêts communautaires, artisans, vendeurs de bois ...) ;
- Redynamiser les plateformes de suivi et mieux coordonner ses actions ;

- Sensibiliser et influencer l'utilisation du bois légal dans le marché domestique.

➤ Les Universités et Institutions de recherche

- Concevoir et mettre en œuvre des programmes de capacitation multiforme en vue du renforcement des capacités de toutes les parties prenantes au processus FLEGT ;
- Opérationnaliser, en collaboration avec les principaux acteurs du secteur forestier les 03 programmes de formation de référence en gouvernance forestière développés par l'Université de Dschang ;
- Conduire des programmes de recherches-actions en gouvernance forestière en vue de développer des outils et meilleures pratiques de promotion de la bonne gouvernance forestière.

Les participants ont félicité l'Université de Dschang pour l'initiative qu'elle a prise de susciter la réflexion autour de cette problématique. Ils l'ont encouragé à rester saisie de la question, notamment en ce qui concerne la capacitation des acteurs publics, privés ou de la société civile pour une meilleure appropriation et maîtrise des outils liés à l'APV-FLEGT et la gouvernance forestière.

Ils ont invité les Parties de même que l'ensemble des acteurs à accorder une attention particulière aux recommandations formulées dans la présente note, et à entreprendre sans délais les actions en vue de leur mise en œuvre. /-

Fait à Dschang, le 06 avril 2018

Pour les participants

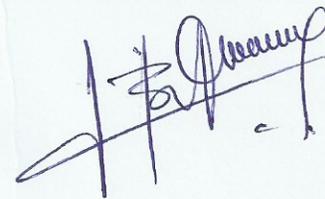
LE RAPPORTEUR



Prof. Martin N. Echamba
INGENIEUR GENERAL DES
EAUX, FORETS ET DES CHASSES



LE PRESIDENT



Bitom Oyono D. L.
Professeur Titulaire